

DECRET N° 80/305 DU 21/07/80
Portant ratification de l'Accord portant
création d'un Centre de Développement
Rural intégré pour l'Afrique.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHERF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979;
Vu la loi n° 08/80 du 21/1/1980 autorisant la ratification
de l'Accord portant création d'un Centre de Développement Rural intégré pour
l'Afrique.

DECRETE :

Article 1er. - Est ratifié, l'Accord portant création d'un Centre de Développement
Rural intégré pour l'Afrique signé le 21 Septembre 1979 à ANKSHA,
République Unie de TANZANIE.

Article 2. - Le texte dudit accord sera annexé au présent décret.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et son unique porteur au besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 21 Juillet 1980

Colonel Denis SASSOU-NGUÉSSE.-